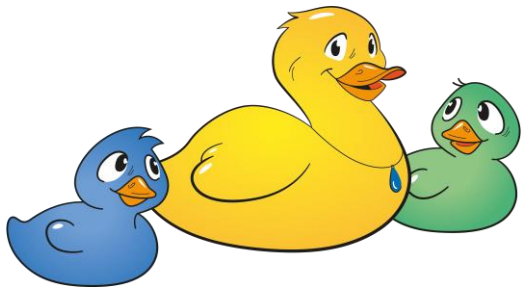


ABWASSER REGION INTERLAKEN

« PGEE INTERCOMMUNAL 58 »

ÉVALUATION DES FUTURES FORMES D'ORGANISATION



Séance d'information de l'OED, le 13 octobre 2026

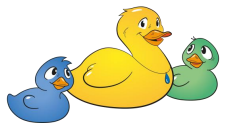
COMMENT TOUT A COMMENCÉ.

Le déclencheur a été la M58 dans le PGEE intercommunal :

Vérification de l'organisation du syndicat

- Garantie d'implantation des conduites ?
- Droits de conduite ?
- Financement de l'entretien ?
- Financement du renouvellement ?
- Partage des rôles entre la commune et la STEP ?
- Expertise / spécialistes
- etc. …





ABWASSER REGION INTERLAKEN



PREMIÈRES ÉTAPES

Mandat

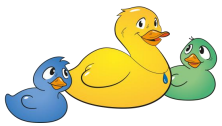
- Le syndicat de la STEP examine l'organisation future de l'évacuation des eaux usées sur son territoire.
- Objectif : satisfaire aux exigences croissantes relatives à l'infrastructure d'évacuation des eaux usées
- Garantie du maintien de la valeur des installations à long terme
- L'organisation de l'évacuation des eaux des biens-fonds doit être transparente.
- Organisation la plus efficace et la moins coûteuse possible pour les clients et les contribuables

PREMIÈRES ÉTAPES

Objectif

- Définir les interfaces entre le syndicat de la STEP et les communes affiliées
- Garantir l'exécution efficace à long terme des tâches de la protection des eaux
- Garantir le maintien des installations d'évacuation des eaux usées selon les exigences légales
- Limiter autant que possible les charges pour les clients et les contribuables
- Réaliser le projet sans préjuger du résultat (examen de plusieurs solutions)





ABWASSER REGION INTERLAKEN

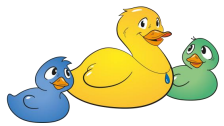
DÉMARCHE ET SCÉNARIOS



Démarche

2014 : démarrage d'un processus en **trois phases**

- **Phase 1 :**
 - Analyse de la situation initiale (notamment droits relatifs aux conduites)
 - Sollicitation de la position des communes sur trois scénarios possibles
- **Phase 2 :**
 - Examen des répercussions sur les plans financier, juridique et organisationnel
 - Recommandations techniques et propositions de mise en œuvre pour les trois scénarios
- ***Décision des autorités politiques :***
 - ***Mise en œuvre d'un changement complet ou partiel d'organisation possible (p. ex. scénario « 3 light »)***
- **Phase 3 :**
 - Élaboration d'un programme de mise en œuvre sur la base des décisions prises



ABWASSER REGION INTERLAKEN

DÉMARCHE ET SCÉNARIOS



Scénarios

Scénario 1 : statu quo

- Réseau et installations aux communes

Scénario 2 : conduites principales au syndicat

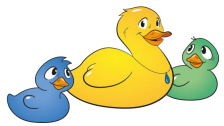
- Conduites principales régionales au syndicat de la STEP
- Autres installations aux communes

Scénario 3 : transfert intégral

- Ensemble du réseau et des ouvrages spéciaux au syndicat de la STEP
- Délégation des tâches par les communes

Scénario 3 light : modèle à choix

- Les communes peuvent opter pour le transfert ou le statu quo (avec adaptations du scénario 1)



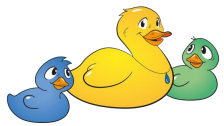
ABWASSER REGION INTERLAKEN

DÉMARCHE ET SCÉNARIOS

Scénario 1 : statu quo (situation actuelle)



- **La propriété et l'entretien du réseau de canalisations** sont conservés par les communes.
- Les communes sont responsables de :
 - **l'exploitation, l'entretien et la garantie d'implantation de droit public des conduites.**
- Les **droits de conduite** sont réglementés par les commun si nécessaire.
- Le syndicat de la STEP continue d'exploiter la **STEP** et certaines grandes installations.
- L'entretien des **ouvrages spéciaux** peut, au choix, être confié au syndicat de la STEP (contre rémunération).



DÉMARCHE ET SCÉNARIOS



Scénario 2 : transfert des conduites principales

- Les conduites principales d'évacuation des eaux usées de la région et les ouvrages spéciaux importants sont transférés au syndicat de la STEP.
- Le syndicat de la STEP acquiert la propriété de ces installations et en assure l'exploitation, l'entretien et le renouvellement.
- Les communes restent responsables des conduites et installations locales.
- Le syndicat de la STEP garantit les bases légales et les droits de conduite pour les conduites régionales.
- Les communes peuvent déléguer l'entretien d'autres installations contre rémunération.

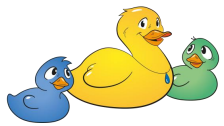
DÉMARCHE ET SCÉNARIOS

Scénario 3 : transfert intégral

- L’ensemble du réseau de canalisations et des ouvrages spéciaux est transféré au syndicat de la STEP.
- Le syndicat de la STEP prend en charge toutes les tâches communales de l’évacuation des eaux urbaines.
- Le syndicat est responsable de l’exploitation, de l’entretien et du renouvellement des installations.
- Les raccordements des immeubles privés restent la propriété des propriétaires fonciers.
- Les communes sont déchargées d’un volume important de tâches opérationnelles.



Nécessite l’unanimité de toutes les communes du syndicat lors de la votation > obstacle majeur !



ABWASSER REGION INTERLAKEN

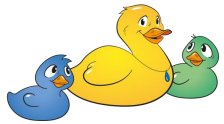
DÉMARCHE ET SCÉNARIOS



Scénario 3 light : transfert partiel

- Les communes sont libres de décider si elles transfèrent leurs installations au syndicat de la STEP.
- Communes marquant leur accord → **organisation comme dans le scénario 3**
- Autres communes → **statu quo (scénario 1)**
- Le syndicat de la STEP ne prend en charge les tâches que pour les communes participantes.
- Besoin d'une répartition des coûts séparée pour les installations transférées

Nécessite l'unanimité de toutes les communes du syndicat lors de la votation > obstacle surmontable !



ABWASSER REGION INTERLAKEN

Mise en œuvre et éléments-clés



État réel (mesure 58 du PGEE intercommunal)

Au terme de la procédure de consultation, la mise en œuvre du scénario 3 light a été décidée. Toutes les communes affiliées ont approuvé les adaptations nécessaires des bases organisationnelles.

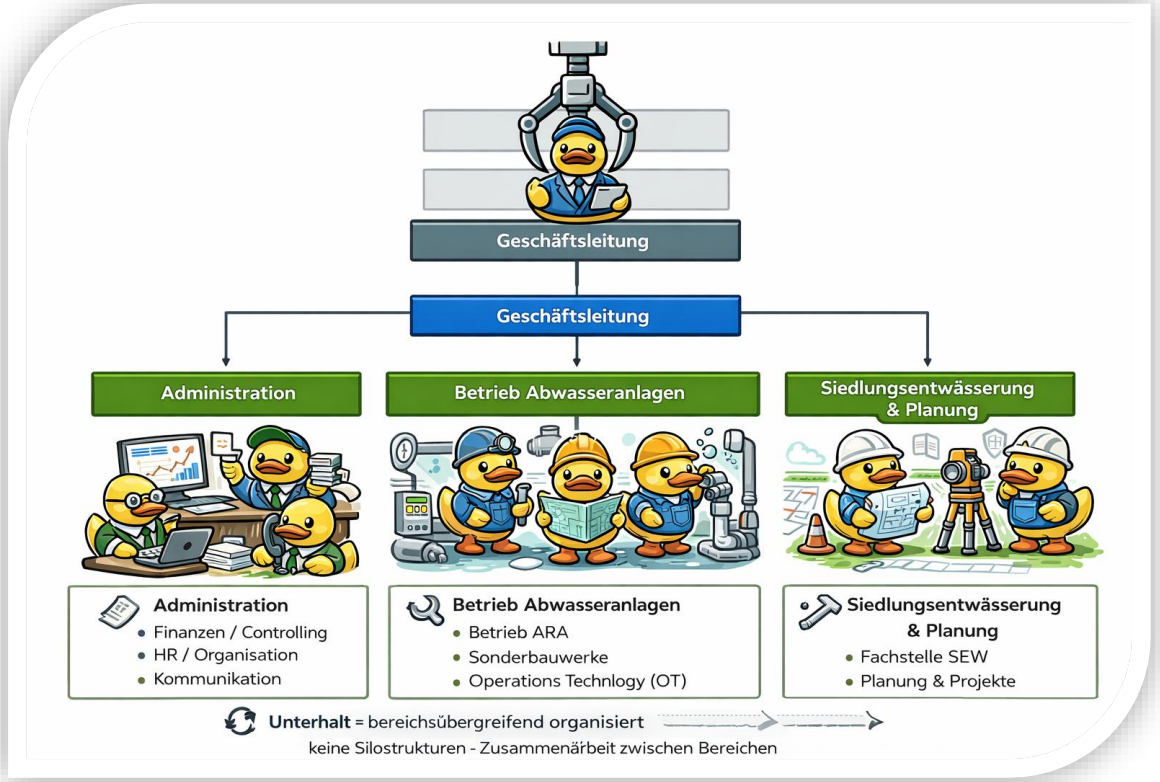
Douze des quinze communes (à partir de 2026 : treize des seize communes) ont transféré leurs installations et confié leurs tâches dans le domaine de l'évacuation des eaux usées au syndicat de la STEP.

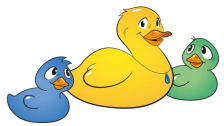
Le syndicat de la STEP assume les tâches opérationnelles transférées depuis le 1er janvier 2023.

Mise en œuvre et éléments-clés

Organisation

- Structure organisationnelle ARI (aujourd'hui)
- Trois domaines centraux (pas de silos) :
- Administration
- Exploitation des installations d'évacuation et d'épuration des eaux
- Évacuation des eaux urbaines et planification
- Principes de base de l'organisation :
- Pas de scission par installation (p. ex. pas de « service des canalisations » propre)
- Organisation intersectorielle du domaine Entretien
- Planification ancrée dans l'évacuation des eaux urbaines (pas dans l'exploitation)
- Exploitation concentrée sur la STEP, les installations et l'OT



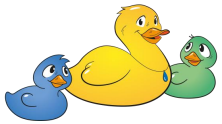


Mise en œuvre et éléments-clés



Défi 1 : situations initiales hétérogènes

- Divers **états des installations** dans les 13 communes
- **Qualité des données et documentation non homogènes**
- Différentes **priorités et procédures**
- → **Harmonisation comme point central**



ABWASSER REGION INTERLAKEN

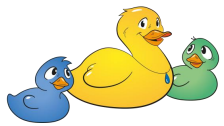
Mise en œuvre et éléments-clés

Défi 2: maintien de la valeur et planification financière

- Délimitation floue : **maintien de la valeur vs entretien différé**
 - Absence de base pour **la planification à long terme des investissements**
 - **Priorisation** ardue **des mesures**
 - → Forte insécurité dans la planification financière
 - **Absence de fonds propres dans le modèle de financement**

→ Adaptations nécessaires : **groupe de travail mis en place**





ABWASSER REGION INTERLAKEN

MISE EN ŒUVRE ET ÉLÉMENTS-CLÉS



Défi 3 : ressources et organisation

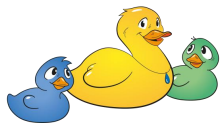
- Mise en place d'une **planification centrale des ressources**
- Clarification des **rapports de propriété et des compétences**
- Gestion de l'**autodéclaration des installations**
- → Nouvelle logique d'organisation nécessaire

Mise en œuvre et éléments-clés



Défi 5 : collaboration avec les communes

- Passage des **intérêts individuels au partenariat**
- Instauration d’un **climat de confiance et d’une compréhension commune**
- Différentes attentes et conceptions des rôles
- → Communes comme **partenaires au lieu d’adversaires**

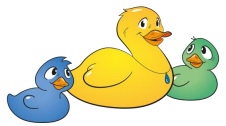


Mise en œuvre et éléments-clés



Défi 6 : investissements et conditions-cadres

- **Besoin important d'investissements** dans l'ensemble du réseau
- **Bases parfois imprécises ou manquantes (données des installations)**
- Rattrapage nécessaire : **20 ans ≠ 2 ans**
- → Développement progressif et réaliste requis



Mise en œuvre et éléments-clés

Conclusion et perspectives

- **Transformation amorcée**

→ Premières étapes du scénario 3 light réalisées avec succès

- **Complexité élevée du système**

→ Situations initiales différentes, gros investissements nécessaires

- **Développement à long terme requis**

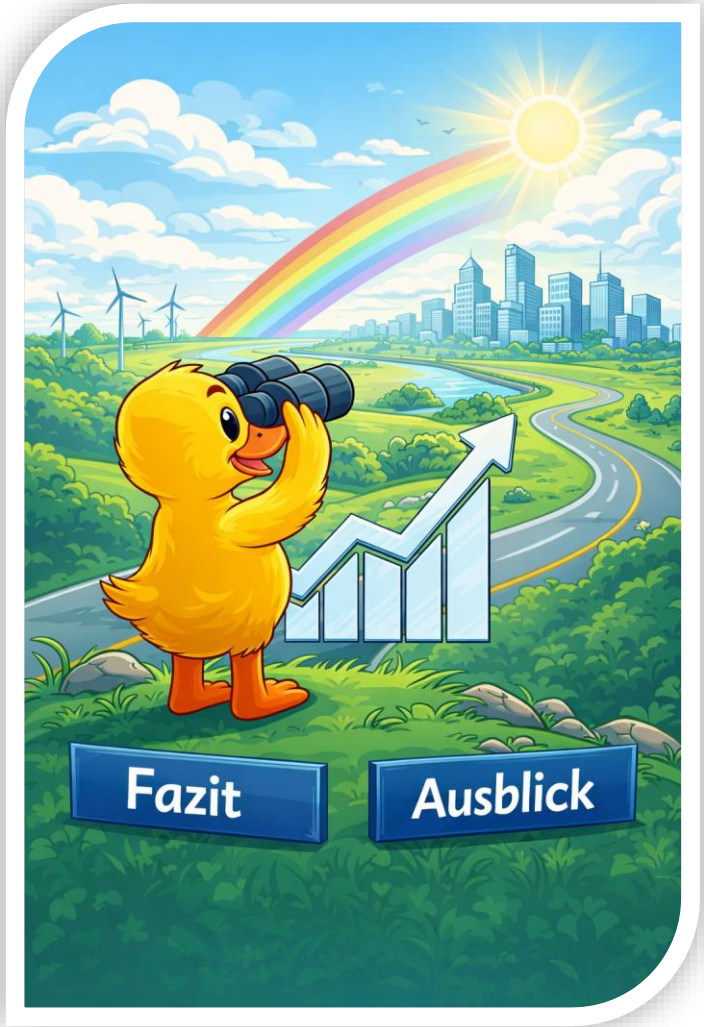
→ Le maintien de la valeur, la planification et l'organisation doivent être mis en place graduellement.

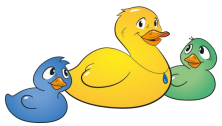
- **La collaboration, clé du succès**

→ Communes et syndicat agissant en tant que **système commun**

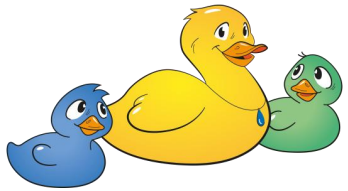
- **Attentes réalistes**

→ Rattraper le retard prend du temps – **solutions durables plutôt qu'à court terme**









« Nous n’édifions pas des structures ; nous développons un système commun pour les prochaines décennies. »

ABWASSER REGION INTERLAKEN

PROTECTION DE L’ENVIRONNEMENT AU QUOTIDIEN – DEPUIS 50 ANS

Séance d’information de l’OED, le 13 octobre 2026